

Association Lozère Histoire et Généalogie

Me Jacques LAHONDES d'Auroux, 3E9751, de janvier 1697 à décembre 1698, V2, AD Lozère, relevé par Jean BRUNETON

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/118	1698/11/14	Ob	Auroux, Briges, Florac Laval-Atger, Montgros	ABOULINC Jean, MALBEC de MONTJOC (de) Christophe	Jean ABOLINC, laboureur du lieu de Montgros paroisse de Laval-Atger, habitant au lieu de Florac paroisse d'Auroux, reconnaît devoir 173 livres 8 sols à Mre Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges et autres lieux (suit : détail des sommes dues). Engagement du dit ABOLINC sur un échéancier de remboursement.	
3E9751/97 & 98	1698/08/08	Titre clérical	Auroux, Soulages	AGULHAC (d') Gaspard et Jacques Dominique	Noble Gaspard d'AGULHAC, sgr de Malmont et autres lieux, habitant le château de Soulages (Auroux) considérant noble Jacques Dominique d'AGULHAC, sgr de Mezeyrac, son fils de feu Jeanne de RETZ de BRESSOLES, vouloir devenir prêtre, lui attribue 100 livres de rente annuelle comme titre clérical (hypothèque sur la métairie de Malmont – 400 livres de revenu – et autres biens).	
3E9751/122	1698/12/07	Ob et chargement	Auroux Auroux, Soulages	AGULHAC (d') Gaspard, CHANTON Jean, RICHARD Jean	Jean RICHARD et Jean CHANTON, beau-père et beau-fils ; ménager à Auroux ont reçu de Mre Gaspard d'AGULHAC, sgr de Malmont et autres lieux, conformément à leur contrat d'arrentement, 360 livres en cabaux, de la semence de (bled) seigle, du foin, des meubles... Ils s'engagent à rendre le tout à la fin de leur contrat.	
3E9751/79 & 80	1698/03/02	Arr	Auroux, Malmont, Soulages	AGULHAC (d') Gaspard, CHANTON, Jean, RICHARD Jean.	Gaspard d'AGULHAC, sgr de Malmont et autres lieux, habitant au château de Soulages à Auroux arrente, pour cinq ans, à Jean RICHARD et Jean CHANTON, beau-père et beau-fils du lieu de Malmont (même paroisse), l'entier domaine et métairie qu'il a au lieu de Malmont. Conditions (argent et denrées, droits et devoirs)	
3E9751/66	1698/01/06	Ob	Auroux, Soulages Saint-Jean-la-Fouillouse, le Villeret	AGULHAC (d') Gaspard, FEMINIER Jean	Jean FEMINIER, beau-fils d'André VALENTIN du lieu du Villeret paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, doit 117 livres à Gaspard d'AGULHAC sgr de Malmont et autres lieux habitant en son château de Soulages (Auroux). Dispositions financières.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/96	1698/07/14	Q	Auroux, Soulagès Grandrieu, Belviala	AGULHAC (d') Gaspard, MOREAU Michel	Me Michel MOREAU docteur et avocat au parlement, juge, du lieu de Belviala paroisse de Grandrieu, ayant droit de demoiselle Jeanne de TREMUEJOLS, veuve et héritière pour les biens meubles de Jacques SABADEL, a reçu 135 livres de Gaspard d'AGULHAC, sgr de Malmont et autres lieux, habitant le château de Soulagès (Auroux) tenant des biens de feu Jacques CHAZALMARTIN du lieu du Villeret. Suivent des détails sur l'origine des fonds.	
3E9751/85 & 86	1698/04/04	Bail en paiement	Auroux, Soulagès Saint-Jean-la-Fouillouse	AGULHAC (d') Gaspard, ROLLAND Antoinette	Antoinette ROLLAND et Pierre COUVE son beau-fils et donataire de Saint-Jean-la-Fouillouse, sont débiteurs de 265 livres envers Mre Gaspard d'AGULHAC, sgr de Malmont habitant en son château de Soulagès à Auroux (pour partie contrat de juillet 1685, Me Vigière du Cellier et pour le reste arrérages de pension et de censive). Antoinette ROLLAND et son beau-fils cèdent au sgr de Malmont divers prés et champs.	
3E9751/69 & 70	1698/01/21	Cod	Auroux, Soulagès	AGULHAC (d') Marie	Marie d'AGULHAC de Soulagès (Auroux) apporte des modifications à son testament du 17 juin 1694 (Me Jacques Lahondes). Les nouvelles dispositions concernent les dons aux prêtres, Marie LAPORTE sa nièce et Nicolas d'AGULHAC son petit-fils, fils de Gaspard d'AGULHAC.	
3E9751/12 5	1698/12/28	Q	Sainte-Colombe-de-Montauroux, la Rouvière Saint-Jean-la-Fouillouse, le Villeret	AMBLARD Guillaume, GALTIER Pierre, MICHEL Mathieu	Guillaume AMBLARD, héritier de feu Pierre GALTIER son parâtre du lieu de la Rouvière paroisse de Sainte-Colombe-de-Montauroux, a reçu 14 livres de Mathieu MICHEL, laboureur du lieu du Villeret paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, pour reste de la somme prévue par contrat du 24/05/1698 (Me Chardon, Langogne).	
3E9751/11 9 & 120	1698/11/22	Ob	Grandrieu, Espinousette	ASSENAT Étienne, RANC Béraud, SABADEL Catherine	Etienne ASSENAT fils de feu Marie TAULEMESSE du lieu d'Espinousette paroisse de Grandrieu, reconnaît devoir 89 livres 10 sols à Béraud RANC et Catherine SABADEL mariés du même lieu, ladite SABADEL veuve en premières noces d'Antoine TAULEMESSE et administratrice des biens de ses enfants. Origine et nature de la dette. Engagement et délais.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/68 & 69	1698/01/19	Q	Saint-Christophe-d'Allier [43], Giraudes Sainte-Colombe-de-Montauroux, le Monteil	ASSENAT Vidal et Vincent, SABADEL Jean, TRINTINHAC Jean	Vidal et Vincent ASSENAT, fils de feu Gabriel et de Marguerite BESSE du lieu de Monteil paroisse de Sainte-Colombe-de-Montauroux, ont reçu 220 livres de Jean TRINTINHAC de Saint-Christophe-d'Allier et de Jean SABADEL du lieu de Giraudes dans la même paroisse	
3E9751/67 & 68	1698/01/12	Ob	Saint-Christophe-d'Allier [43], Giraudes Sainte-Colombe-de-Montauroux, le Monteil	ASSENAT Vidal, SABADEL Jean, TRINTINHAC Jean	Document long et complexe évoquant une décision de la cour de Nîmes sur la dette (220 livres) que Jean TRINTINHAC, ménager de Saint-Christophe-d'Allier [43] et Jean SABADEL, ménager du lieu de Giraudes dans la même paroisse, doivent régler à Vidal ASSENAT, fils de Gabriel ASSENAT et mari de Marguerite BESSE icelle fille de feu Pierre du lieu du Monteil paroisse de Sainte-Colombe-de-Montauroux.	
3E9751/28	1697/04/21	Q	Laval-Atger, Montgros Rauret, Joncherettes	AVANTURIER Guérin, VALADIER Marguerite	Marguerite VALADIER, veuve de Jean POMIER du lieu de Joncherettes paroisse de Rauret [43], a reçu de Guérin AVANTURIER, ménager du lieu de Montgros paroisse de Laval-Atger, 45 livres sur les droits définis par les contrats passés entre eux par feu Me Lahondes d'Auroux et Me Reboul de Saint-Bonnet-de-Montauroux.	
3E9751/45	1697/07/21	Arr	Auroux	BABOT Jacques, JOURDAN Jean, et BOUET Charles, DESPEISSE Vidal, DUFRESNE Jean et autres	Srs Jacques BABOT et Jean JOURDAN, bourgeois de la ville de Mende, fermiers principaux du prieuré, ont sous-arrêté à titre d'affirme, baillé par le présent acte, la dîme à la gerbe de tous les fruits de la paroisse pour la prochaine récolte. Suit la liste des bénéficiaires, tous présents, avec le lieu (la terre) et la quantité de blé-seigle à prélever. Ils promettent de payer le lendemain de la fête St Michel au Grenier du Prieuré, lesdits bailleurs assurent lesdits procureurs d'une paisible jouissance. Certains ont signé.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/4 à 6	1697/01/21	CM	Saint-Jean-la-Fouillouse, le Cellier Grandrieu, le Sapet	BASTIDE André, JAFFUER Marguerite	André BASTIDE, personne libre et majeure de 25 ans, fils de feu Guillaume et Louise CHAUCHON du lieu du Cellier paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, avec Madeleine JAFFUER, fille de feu André et Marie FILHOT du Sapet, paroisse de Grandrieu. La fiancée a reçu le consentement de son oncle, Mre Antoine FILHOT prêtre de Grandrieu, et de son frère aîné, Claude JAFFUER. Claude JAFFUER constitue à sa sœur une dot de 1 150 livres (1 000 au titre de ses droits paternels, 150 au titre de ses droits maternels plus des vêtements pour 24 livres : robe, jupe, chapeau, ...). Antoine FILHOT donne 30 livres à prendre sur le dit JAFFUER son neveu qui les lui doit.	
3E9751/70 & 71	1698/01/29	T	Auroux, le Liaubo	BAUD Antoine Vieux	Antoine BAUD Vieux, du lieu de Condres, paroisse de Saint-Bonnet-de-Montauroux, habitant pour rentier au mas du Liaubo, paroisse d'Auroux, dicte son testament. Lègue à Agnès BAUD, sa fille de feu Marguerite VEYRET du blé, un veau et des habits en sus de sa constitution faite lors de son mariage avec Claude BLACHEYRE. Lègue à son fils Antoine 39 livres et divers animaux et ustensiles. Le testateur certifie que le cabal de son fils lui appartient en propre et désigne comme H.U. Marguerite BAUD son autre fille à laquelle il rend l'héritage de feu VEYRET sa femme.	
3E9751/94	1698/07/03	CM	Saint-Bonnet-de-Montauroux, Condres Saint-Christophe-d'Allier, Tremoul	BAUD Antoine, MONTEIL Jeanne	Antoine BAUD, ménager, fils à autre Antoine BAUD et feu Marguerite VEYRET du lieu de Condres, paroisse de Saint-Bonnet-du-Montauroux, habitant ménager au mas du Liaubo à Auroux avec Jeanne MONTEIL, fille à feu Vidal et Claude DANTIL, du lieu de Tremoul paroisse de Saint-Christophe-d'Allier [43]. Le fiancé, majeur, avec le consentement de son père qui l'émancipe ; la fiancée, majeure, avec l'agrément de Mre Vidal PAYAN, prêtre, son cousin originaire de Saint-Haon [43] et de Jacques BRUNEL son neveu du lieu de Ligeac [Saint-Bonnet]. Suivent les constitutions et diverses dispositions. De fait, Jeanne MONTEIL est veuve de feu Pierre TREMOULET et a deux enfants, Jacques et Clauda.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/18	1697/03/17	Rem	Auroux	BECAMEIL Pierre, BIEL Claude, GERAUD Jean	Rémission faite par Claude BIEL, maître-cordonnier d'Auroux, à Pierre BECAMEIL du même lieu. La dette est à faire payer sur Jean GERAUD, tailleur d'Auroux, ou sur ses héritiers qui seront débiteurs du fait du CM d'Antoine BIEL fils du cédant avec Marguerite GERAUD.	
3E9751/40 & 41	1697/06/29	V	Auroux Saint-Bonnet-de-Montauroux, Tresbos	BECAMEIL Pierre, THEROND Vidal	Pierre BECAMEIL, mulétier, mari de Jeanne THEROND icelle héritière de feu Mre Vidal THEROND d'Auroux, a vendu à Jean TREMOULET maréchal du lieu de Tresbos paroisse de Saint-Bonnet-de-Montauroux un pré [localisation, contenance, confronts]. Conditions, prix (135 livres).	
3E9751/38	1697/05/27	Q	Auroux Auroux, Soulages Rocles	BELLEDEMENT Sixte, BONHOMME Jean, GRAVIL Privat	Sixte BELLEDEMENT, maître-maçon de Rocles et Jean BONHOMME, maître-charpentier d'Auroux ont reçu de Privat GRAVIL, beau-fils de Jacques COUDEYRE du lieu de Soulages paroisse d'Auroux : 1. ledit BELLEDEMENT 69 livres dudit GRAVIL pour la batisse d'une petite grange et étable joignant celle de son beau-père. Privat GRAVIL a fait porter toute la pierre et la terre grasse nécessaires au bâtiment ; 2. ledit BONHOMME 6 livres pour le couvert et boisement, 6 livres pour deux portes taillées. Privat GRAVIL a fourni tous les matériaux, et la nourriture des charpentiers.	
3E9751/19 à 21	1697/03/26	Bail	Auroux, Tremoulet	BELVEZET (de) Christophe, DESPEISSE Claude	Christophe de BELVEZET, sgr de Tremoulet et autres lieux, habite en son château de Tremoulet à Auroux, baille et afferme pour trois années à Claude DESPEISSE et Claude HEBRARD mariés et à François et Jeanne DESPEISSE leurs fils et fille son entier domaine et métairie au lieu et terroir de Tremoulet. Description des biens, bâtiments et terres ; conditions ; échéancier ; inventaire et estimation des animaux ; liste des matériels.	
3E9751/16	1697/03/11	Ob	Langogne, Malpertus Naussac	BENOÎT Antoinette, SUAUA Antoine	Antoine SUAUA, laboureur de Malpertus paroisse de Langogne, reconnaît devoir 94 livres à Antoinette BENOÎT de Naussac, dont 50 livres pour cancellation d'une précédente obligation faite chez feu Me Eynac (Langogne). Bail d'un champ à titre d'engagement [confronts].	
3E9751/2	1697/01/07	Q	Saint-Symphorien Auroux, Verrières	BIEL Alexis, YTIER Antoine	Alexis BIEL, cordonnier d'Auroux, mari d'Isabeau YTIER, a reçu 16 livres d'Antoine YTIER son beau-père, de Verrières paroisse de Saint-Symphorien, en déduction de la constitution faite à sa fille en son CM.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/48	1697/09/08	Q	Auroux	BONHOMME Antoinette, TRIEULIER Jean	Antoinette BONHOMME d'Auroux a reçu 21 livres de Jean TRIELIER comme fin de paiement d'un contrat de rémission (Me Lahondes, 04/04/1695).	
3E9751/11 2	1698/10/12	Q	Auroux Saint-Jean-la-Fouillouse, le Cellier Chaliers [15], la Chassagne	BONHOMME Jean, BOUCHARENC Jean Victor, DELASPRES Jean, LOMBARD Grégoire	Jean DELASPRES, maître-maçon du lieu du Cellier paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, Grégoire LOMBARD, aussi maître-maçon du lieu de la Chassagne paroisse de Chaliers [15] et Jean BONHOMME, charpentier d'Auroux reconnaissent avoir reçu de Mre Jean Victor BOUCHARENC, sieur de Fabrèges, fils de feu Mre Jacques BOUCHARENC, docteur et avocat d'Auroux héritier des biens de feux Jean et Guillaume ROCHER du mas d'Aurelle : 1. lesdits DELASPRES et LOMBARD 300 livres pour la construction de la maison, grange et étable du mas d'Aurelle ; 2. ledit BONHOMME 75 livres pour le couvert et planchers. Le sr de Fabrèges a fourni bois, tuiles et autres choses nécessaires.	
3E9751/42 à 44	1697/07/14	Bail en paiement ; Ob	Fontanes, Sinzelles	BORIE Michel, LAMAT Jean	Michel BORIE, mari d'Isabeau MAS fille et donataire contactuelle de feu Jean MAS du lieu de Sinzelles paroisse de Fontanes et Jean LAMAT, ménager du même lieu. Par contrat du 25/10/1689 (Me Martin, Chasserades), le feu MAS se serait déclaré débiteur à Jean LAMAT de 348 livres et 10 sols. Quatre champs ont été affectés en gage de la somme [lieux, confronts, contenance]. Pour éviter des poursuites, Michel BORIE remet les quatre pièces de terre à Jean LAMAT, Suit : arrangements sur diverses autres dettes. Cité dans l'acte : Jacques MAS, oncle du dit BORIE	
3E9751/88 & 89	1698/05/14	Départissement et rétrocession	Auroux	BORREL Antoine, BORREL Pierre	Antoine et Pierre BORREL, travailleurs du lieu du Cellier, paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse. Le testament de leur père, Antoine BORREL (Me Jacques Lahondes, 6 mai 1696) a institué Pierre comme H.U. Ce dernier a transmis cette charge à Antoine le 09/12/1696 (<i>ibid.</i>). Par le présent acte, Antoine rétrocède ces droits à son frère. Conditions de la rétrocession ; détails d'ordre financier.	
3E9751/111	1698/10/07	Q	Auroux	BORREL Antoine, BORREL Pierre	Antoine BORREL, travailleur d'Auroux, a reçu 16 livres 4 sols de Pierre BORREL son frère au titre du contrat passé entre eux le 14/05/1698 (clichés 88/89, même registre).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/38 & 39	1697/05/31	Q	Auroux Le Puy [43]	BORREL Pierre, ENJOLRAS Pierre	Pierre ENJOLRAS, compagnon-cordonnier du Puy [43], mari de Catherine SUAOU, a reçu de Pierre BORREL, mari d'Agnès SUAOU d'Auroux, une somme et du cadis, réglant les droits de succession à ladite Catherine de feu André SUAOU et Agnès SERODE, père et mère de leurs femmes. Arrangement et engagement.	
3E9751/39	1697/05/31	Q	Auroux	BORREL Pierre, SUAOU Agnès	Pierre BORREL, travailleur d'Auroux, a reçu d'Agnès SUAOU sa femme, 37 livres tant en cadis qu'en argent.	
3E9751/32	1697/05/13	Ob	Auroux Saint-Jean-la-Fouillouse (le Crouzet)	BOUCHARENC Jean Victor, CHAZALMARTIN Mathieu,	Mathieu CHAZALMARTIN, ménager du lieu du Crouzet paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, reconnaît devoir à Jean Victor BOUCHARENC, sr de Fabrèges, d'Auroux, 290 livres que ce dernier lui prête.	
3E9751/14	1697/03/06	Arr	Auroux, Fabrèges Naussac, les Réals	BOUCHARENC Jean Victor, SABATIER Claude	Arrentement par Jean Victor BOUCHARENC, sieur de Fabrèges d'Auroux, à Claude SABATIER, ménager, du lieu des Réals de la paroisse de Naussac, d'une métairie sise au lieu du Cros à Auroux, pour une durée de quatre ans. Détail des conditions ; droits et devoirs ; échéances.	
3E9751/24	1697/04/02	Q	Auroux Saint- Bonnet-de-Montauroux	BOUCHARENC Jean Victor, SUAOU Vidal	Jean Victor BOUCHARENC, sr de Fabrèges, d'Auroux, a reçu de Vidal SUAOU son rentier de Saint-Bonnet-de-Montauroux 197 livres 10 sols pour reste et entier paiement de son arrentement.	
3E9751/46	1697/07/21	Q	Auroux Saint- Bonnet-de-Montauroux, Condres	BOUET Charles, BOUET François TREBUCHON Dominique	Charles BOUET, maréchal, et son fils François mari de Jeanne TREBUCHON, ont reçu de Dominique TREBUCHON du lieu de Condres paroisse de Saint-Bonnet-de-Montauroux, beau-frère dudit François BOUET, 21 livres comme prévu au CM de Jeanne.	
3E9751/10 4	1698/09/14	Q	Auroux Auroux, Briges	BOUET Charles, BOUET François, MALBEC de MONTJOC (de) Christophe	Charles et François BOUET, père et fils, maréchaux d'Auroux, le dit François mari de Jeanne TREBUCHON ont reçu de Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges et autres lieux, fils de feu Nicolas Jean et de Françoise de CHAVAGNAC de MEYRONNE, habitant en son château de Briges à Auroux, 100 livres à déduire sur les 300 que la feu dame de Briges avait constitué à ladite TREBUCHON dans son CM avec ledit François BOUET.	
3E9751/6	1697/1//27	Q	Auroux	BOUET Charles, CROUZET Pierre	Pierre CROUZET, muletier d'Auroux, mari de Catherine BOUET, a reçu 60 livres de son beau-père, Charles BOUET maréchal d'Auroux, sur la constitution faite à sa fille.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/23	1697/03/31	Q	Auroux, Florensac Chastanier, Fonfrède	BOUET Claude, ROMIEU Vidal	Claude BOUET, héritier de feu Vidale BOUET sa sœur du lieu de Florensac paroisse d'Auroux a reçu 60 livres de Vidal ROMIEU, ménager au lieu de Fonfrède, paroisse de Chastanier. Référence au testament de ladite BOUET du 13/09/1696 (Me Couzet à Grandrieu).	
3E9751/40	1697/06/25	Ob	Auroux Chastanier, Villevieillette et Bessettes	BOUET Dominique, Pierre, autre Pierre, et Charles	Dominique BOUET, laboureur du lieu de Villevieillette paroisse de Chastanier, héritier des biens de feux Damien, Jean et Antoine, ses bisaïeul, aïeul et père, déclare devoir à Pierre BOUET, travailleur du même lieu, autre Pierre BOUET laboureur du lieu de Bessettes (même paroisse) et à Charles BOUET maréchal d'Auroux ses oncles différentes sommes en rapport avec leurs droits sur les biens de feu Antoinette FERRAND leur mère.	
3E9751/7 à 9	1697/02/09	CM	Auroux Saint-Bonnet-de-Montauroux, Condres	BOUET François, TREBUCHON Jeanne	François BOUET, fils de Charles, maréchal, et Jeanne MARRON du lieu d'Auroux, avec Jeanne TREBUCHON fille de feux Jean et Marguerite SABADEL originaires de Condres, paroisse de Saint-Bonnet-de-Montauroux, mais vivants habitant depuis longtemps à Briges (Auroux). La fiancée, libre et majeure, se présente avec le consentement : de son frère, Dominique TREBUCHON ; de Mre Christophe de CHASTEL, seigneur de Condres et autres lieux ; et de Françoise de CHAVAGNAC de MEYRONNE, héritière de Mre Nicolas Jean de MALBEC, seigneur de Briges et autres places. Les parents de François font donation de la moitié de leurs biens. Suit une longue description des biens que se constitue la fiancée, provenant pour l'essentiel de ce que lui doit la dame de Briges pour tout le temps qu'elle a servi ladite Dame (300 livres) et de sommes qui lui sont dues en application des volontés du feu seigneur de Condres (père du précédent) exprimées dans son testament. Echancier, droits de légitime (60 livres), et autres dispositions.	
3E9751/120	1698/11/22	Q	Saint-Jean-la-Fouillouse, le Villeret, les Fourchades	BOUQUET Vidal, COLOMB Jean	Jean COLOMB, travailleur, mari de Jeanne BOUQUET du lieu du Villeret paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, a reçu 10 livres de Vidal BOUQUET, fils et donataire de feu Mathieu BOUQUET du mas de Fourchades dans la même paroisse, du leg fait à Jeanne, sa sœur, par feu Mathieu leur père dans son testament.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/106 & 107	1698/09/22	Arr	Auroux, Briges Thines [07], Maurines	BOYER Pierre, Nicolas et Antoine, MALBEC de MONTJOC (de) Christophe	Messire Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges et autres lieux, habitant en son château de Briges à Auroux, arrente pour huit ans à Pierre BOYER, Nicolas et Antoine BOYER père et fils du lieu de Maurines paroisse de Thines [07] le domaine et ses dépendances qu'il possède en ce lieu. Suivent les conditions, nombreuses et détaillées. Y compris sur l'obligation de plantation annuelle d'arbres. Inventaire du mobilier mis à disposition.	
3E9751/83	1698/03/31	Ob	Auroux, le Sap Chastanier, les Moulins	BRESSON Dominique, CROUZET Michel	Dominique BRESSON, fils de feu Pierre du lieu des Moulins paroisse de Chastanier, doit 100 livres à Michel CROUZET du lieu du Sap paroisse d'Auroux. Engagement sur cinq ans. Gage sur le foin d'un pré.	
3E9751/64	1697/12/01	Arr	Auroux, les Salles	BRUN Dominique, LAPORTE Privat	Dominique BRUN du lieu des Salles d'Auroux, assisté de Jean BRUN son oncle du même lieu (curateur), afferme pour quatre ans à Privat LAPORTE laboureur du lieu des Salles sa métairie sise audit lieu. Description, conditions, échéances.	
3E9751/74	1698/02/17	V	Grandrieu, Aubespeires, Bellelande	BRUN Michel, SABADEL Jean	Jean SABADEL, ménager du lieu de Bellelande paroisse de Grandrieu, vend à Michel BRUN ménager d'Aubespeires (même paroisse) un champ (localisation, confronts) pour 36 livres.	
3E9751/75	1698/02/17	Ob	Grandrieu, Aubespeires, Bellelande	BRUN Michel, SABADEL Jean	Jean SABADEL, ménager du lieu de Bellelande paroisse de Grandrieu confesse devoir 40 livres à Michel BRUN, ménager du lieu d'Aubespeires (même paroisse). En garantie, jouissance d'une partie de champ (localisation).	
3E9751/87	1698/04/20	Q	Auroux, les Salles	BRUN Pierre, BRUNEL Jean	Jean BRUNEL, ménager du lieu des Salles paroisse d'Auroux, mari de Claude BRUN, a reçu 100 livres de Pierre BRUN, son beau-frère du même lieu, en déduction de la constitution faite par Nadal BRUN et lui à leur fille et sœur (CM feu Me Lahondes, pas de date).	
3E9751/127	1698/12/30	Q	Auroux Saint-Jean-la-Fouillouse, le Cellier	BRUNEL Claude, GAIFFIER Guillaume	Guillaume GAIFFIER, ménager d'Auroux, a reçu 27 livres de Claude BRUNEL ménager du lieu du Cellier paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse pour reste de paiement du fermage de son domaine du lieu de Lherm.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/42	1697/06/30	Q	Auroux, les Salles et Lherm	BRUNEL Claude, LOUBIER Vidal	Claude BRUNEL, ménager du lieu de Lherm paroisse d'Auroux, a reçu 150 livres de Vidal LOUBIER, son beau-fils du lieu des Salles (Auroux), à valoir sur ce qu'il s'était obligé à payer en son CM avec Lucrèce BRUNEL, fille dudit Claude (Me Jacques Lahondes [pas de date]). Cité dans l'acte : Antoine VILLAR, beau-père de Claude BRUNEL.	
3E9751/125	1698/12/28	Q	Auroux Auroux, les Salles	BRUNEL Claude, LOUBIER Vidal	Claude BRUNEL, ménager d'Auroux, a reçu 100 livres de Vidal LOUBIER, ménager du lieu des Salles paroisse d'Auroux, en déduction de la somme prévue en son CM avec Lucrèce BRUNEL, fille de Claude.	
3E9751/57	1697/09/21	Q	Auroux Auroux, les Salles	BRUNEL Gabriel, CHABALIER Antoine	Antoine CHABALIER, tisserand, mari de Catherine BRUNEL, d'Auroux, a reçu 210 livres de Gabil BRUNEL son beau-frère du lieu des Salles d'Auroux pour solde de la dot constituée à ladite Catherine (CM du 09/07/1684, feu Me Jean Lahondes fils).	
3E9751/17	1697/03/17	Q	Auroux	BRUNEL Jean, DELAUERS Lucrèce	Lucrèce DELAUERS, veuve en premières noces de Guérin BRUNEL d'Auroux, a reçu de Mre Jean BRUNEL son fils dudit feu Guérin BRUNEL 25 livres de la pension annuelle que lui fit son mari dans son testament (chez feu Me Boudettes à Auroux).	
3E9751/112	1698/10/20	Q	Auroux, les Salles Saint-Christophe-d'Allier [43], Aboulin	BRUNEL Jean, GALHARD Claude	Claude GALHARD, ménager, mari de Marie BRUNEL du lieu d'Aboulin paroisse de Saint-Christophe d'Allier [43] a reçu 96 livres de Jean BRUNEL son beau-frère du lieu des Salles paroisse d'Auroux pour reste et entier paiement de la somme prévue au CM de sa sœur (feu Me Lahondes).	
3E9751/13	1697/03/01	Ob	Auroux, les Salles Sainte-Colombe-de-Montauroux	BRUNEL Jean, GIBERT Jean	Jean GIBERT, ménager de Sainte-Colombe-de-Montauroux et Jean BRUNEL, fils et héritier d'autre Jean et de Madeleine GIBERT des Salles (paroisse d'Auroux). Échange d'argent entre ledit BRUNEL et ledit GIBERT en partie sous la forme d'une obligation consentie audit feu Jean BRUNEL par feue Isabeau VILLAR, veuve d'Étienne BOUET le 19 mai 1665 devant Me Boudettes, notaire d'Auroux, à prendre sur les héritiers. Description [confronts] d'un champ baillé à titre d'engagement.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/21	1697/03/27	Q et Rat	Sainte-Colombe-de-Montauroux Auroux	BRUNEL Jean, GIBERT Jean	Document complexe se référant à l'acte du 01/03/1697 [cliché n° 13, même registre]. Mêmes protagonistes. Contestation des sommes en jeu. Apparaissent deux nouveaux protagonistes : Guillaume HEBRARD héritier et tenancier par sa femme des biens de feu Isabeau VILLAR et Vidal BOUET, fils de ladite feu VILLAR. Transaction, remboursement partiel.	<i>Guillaume HEBRARD est le mari de Catherine GELLION, fille d' Antoine et de Jeanne BOUET (mariés à Auroux le 03/10/1695, EDT 010 GG 3, 15). Voir aussi cliché 112, même registre : Jeanne serait donc la fille d' Étienne BOUET et d' Isabeau VILLAR(D).</i>
3E9751/12 2	1698/12/07	Q	Auroux, les Salles	BRUNEL Jean, GIBERT Jean	Jean BRUNEL, ménager, mari de Claude BRUN du lieu des Salles paroisse d'Auroux, a reçu 100 livres de Pierre BRUN son beau-frère aussi ménager du lieu des Salles, en déduction de la constitution faite par ledit BRUN à sa sœur dans son CM.	
3E9751/96	1698/08/07	Bail en paiement	Auroux Auroux, Florac	BRUNEL Jean, SIMON Claude	Jean BRUNEL, ménager d'Auroux, est débiteur de 75 livres à l'égard de Claude SIMON du lieu de Florac dans la même paroisse. Il lui baille en paiement un pastoral (confronts) et un autre plus petit (confronts). Détails sur les charges.	
3E9751/3 & 4	1697/1//11	T	Auroux, les Salles	BRUNEL Marguerite	Madeleine BRUNEL, des Salles d'Auroux, dicte son testament. Legs à Pierre et Madeleine BRUNEL, ses frère et sœur, 30 et 40 livres. H.U. : Pierre BRUNEL, son frère aîné. Parmi les témoins, Gabriel BRUNEL des Salles	
3E9751/44 & 45	1697/07/16	T	Auroux	BRUNETON Marguerite	Marguerite BRUNETON, veuve d'Étienne VINCENS, maître-tailleur d'habits d'Auroux, dicte son testament : lègue à Vidal et Antoine VINCENS ses fils, 30 livres chacun ; lègue à sa fille Jeanne une petite maison, des meubles et la moitié d'un jardin à charge pour elle de payer les legs faits à ses frères. H.U. : Louise VINCENS son autre fille. Parmi les présents : Vidal ARNAUD, prêtre.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/114	1698/10/30	Rémission	Grandrieu Saint-Jean-la-Fouillouse, le Villeret	CATHEBRAS Pierre, MACARY Jean, MOREAU Michel, VEDEL Louis	Louis VEDEL, fils de feu Guillaume et mari de Catherine CATHEBRAS du lieu du Villeret paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, est débiteur de 160 livres envers Me Michel MOREAU, docteur et avocat en parlement habitant à Grandrieu, ayant droit de dlle Jeanne de TREMEUJOLS et icelle de feu Me Jean MACARY, notaire de Sainte-Colombe-de-Montauroux. Rappel de l'origine de l'obligation : pension annuelle avec hypothèque d'une maison de Louis VEDEL au profit de Me MACARY (Me Pinède, le Cellier, sans date). Une somme de 60 livres de la dette de Louis VEDEL sera désormais, pour Louis MOREAU, à se faire payer, par tout moyen, par Pierre CATHEBRAS beau-frère de Louis VEDEL, du lieu du Veymen, en déduction de la constitution faite à Catherine CATHEBRAS dans son CM du 08/12/1687 chez feu Me Lahondes. Réduction de la pension.	
3E9751/89 & 90	1698/05/22	Cession et transport	Grandrieu, Bellelande	CHABALIER Jean, CROUZET Jean	Jean CHEBALIER (ChAbalier dans le titre), ménager du lieu de Bellelande paroisse de Grandrieu, a remis 150 livres à son neveu Jean CROUZET (de Bellelande) à prendre sur les héritiers de Catherine CHABALIER veuve de Jean ROCHE du même lieu. Elle lui en était débitrice par obligation du 6 mars 1689 (Me Crouzet, Grandrieu)	
3E9751/116	1698/11/08	Q	Auroux Grandrieu, la Chapelle	CHABALIER Pierre, DUFRESNE Jean	Jean DUFRESNE, serrurier d'Auroux, a reçu de Pierre CHABALIER ménager du lieu de la Chapelle paroisse de Grandrieu, 30 livres en déduction ce celle de 245 de la moitié le concernant des 450 lires portées au contrat passé entre ledit CHABALIER et feu Claude DUFRESNE, père du dit Jean. (Feu Me Lahondes ; pas de date).	
3E9751/63	1697/11/21	Q	Auroux Grandrieu, la Chapelle	CHABALIER Pierre, DUFRESNE Jean	Jean DUFRESNE, maître-serrurier d'Auroux, a reçu de Pierre CHABALIER, laboureur du lieu de la Chapelle paroisse de Grandrieu, 40 livres sur les 100 restantes d'une plus grand somme inscrite au contrat passé entre eux devant feu Me Lahondes (pas de date).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/33 & 34	1697/05/16	CM	Auroux (Malmont) Saint-Jean-la-Fouillouse	CHANTON Jean, RICHARD Catherine	Jean CHANTON, fils d'Antoine et Jeanne NEGRON de Saint-Jean-la-Fouillouse, avec Catherine RICHARD, fille à Jean et Jeanne CHABALIER du lieu de Malmont paroisse d'Auroux. Le fiancé a reçu le consentement de son père et est accompagné de Jean CHANTON son frère aîné. La fiancée se présente avec le consentement de ses père et mère qui lui donnent la moitié de leurs biens. Le père et le frère du fiancé lui constituent la somme de 300 livres. Le fiancé apporte un cabal de 100 livres en grains et bétail. Étrennes aux frères de la fiancée : Jean, Noé et Richard.	
3E9751/24	1697/04/03	Arr	Naussac, la Rougrière Chastanier, Chaumeils	CHARDON Jacques, COUDEYRE Alexandre	Alexandre COUDEYRE, ménager du lieu de la Rougrière paroisse de Naussac habitant comme rentier au lieu de Chaumeils paroisse de Chastanier, baille sa métairie pour quatre années à Jacques CHARDON aussi ménager au même lieu ; conditions et échéances.	
3E9751/9	1697/02/09	bail	Auroux Saint-Bonnet-de-Montauroux	CHASTEL (de) Christophe, RANVIER Etienne	Etienne RANVIER, marchand, et ses prédécesseurs déposent depuis longtemps leur fumier sur une petite place située près de la maison claustrale [dimensions, confronts] et appartenant à Christophe de CHASTEL, seigneur de Condres (de Saint-Bonnet-de-Montauroux) en sa qualité de seigneur de haute justice sans que cela cause de trouble. Il souhaite continuer ainsi. Le seigneur baille cette place. Conditions financières et échéancier des paiements.	
3E9751/64	1697/12/11	Bail en paiement	Auroux, le Sap	CHASTEL Joseph, DIENNE (de) Gabriel	Noble Gabriel de DIENNE sgr de Montmorán et autres lieux habitant en son château du Sap à Auroux est débiteur de 75 livres envers Joseph CHASTEL, du Sap, consul et collecteur pour la présente année. Il lui vend un pré (confronts). Dispositions pour le remboursement du trop versé.	
3E9751/39	1697/06/09	Q	Auroux, le Sap	CHASTEL Joseph, FOSSE Claude	Claude FOSSE, laboureur originaire du lieu du Sap paroisse d'Auroux habitant au lieu du Cellier de Saint-Jean-la-Fouillouse, a reçu 75 livres de Joseph CHASTEL, ménager, mari de Marguerite FOSSE du même lieu du Sap, conformément au contrat passé entre eux le 24 janvier 1696 (Me Jacques Lahondes, Auroux).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/11 4 & 115	1698/10/30	Ob et antichrèze	Auroux, Soulages Saint-Jean-la- Fouillouse, le Cellier	CHAUVET Pierre, COUDEYRE Jean	Pierre CHAUVET, laboureur du lieu du Cellier paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse est débiteur envers Jean COUDEYRE du lieu de Soulages paroisse d'Auroux de 66 livres 11 sols (dont 65 par acte du 08/12/1693, Me Vigière, le Cellier). Engagement à payer en cinq ans garanti sur un pré et un bois sis au Cellier (confronts).	
3E9751/11 à 13	1697/03/01	Arr	Auroux, Briges Saint-Bonnet-de- Montauroux	CHAVAGNAC (de) Françoise, SUAU Vidal	Arrentement, pour une durée de six années, par dame Françoise de CHAVAGNAC de MEYRONNE, veuve de Nicolas Jean de MALBEC de MONTJOC (de Briges, Auroux) à Vidal SUAUI, ménager de Saint-Bonnet-de Montauroux (habitant à Auroux) d'un ensemble comprenant maisons, granges, étables, prés, champs pasturaux et terres cultivées. Détail des conditions (en argent et en nature) ; droits et devoirs ; échéances annuelles.	
3E9751/65 & 66	1697/12/30	Q	Auroux, Chazaux, Florac	CHAZAL Blaise, MONNIER Gabriel	Blaise CHAZAL habitant le lieu des Chazaux paroisse d'Auroux, mari de Jeanne [BLACHEYRE, <i>indiqué dans le titre</i>] du lieu de Florac paroisse d'Auroux, a reçu de Gabriel MONNIER héritier de Jeanne MOUTON sa tante 22 livres pour le leg fait à ladite BLACHEYRE par ladite MOUTON dans son testament (Me Reboul, Sain-Bonnet-de-Montauroux).	
3E9751/11 9	1698/11/20	Q	Auroux, Lherm Mende	CHAZALMARTIN Jacques, GRAMAYSE Jeanne, PONCET Gilles	Gilles PONCET, maître-tisserand de Mend,e mari en premières noces de Jeanne GRAMAYZE, a reçu 19 livres de Jacques CHAZALMARTIN mari de Catherine JOUVE icelle fille et icelui beau-fils de feu Pierre GRAMAYSE du lieu de Lherm d'Auroux, pour reste et entier paiement du leg fait à Jeanne GRAMAYZE par son père dans son testament (feu Me Boudettes, Auroux).	
3E9751/12 3	1698/12/16	Q	Auroux, Fabrèges	CHAZALMARTIN Pierre, CLAVEL Jacques, GIBERT Mathieu	La quittance concerne Pierre CHAZALMARTIN, mari de Marie GELLION icelle fille et héritière de feu Jean GELLION et donataire de Jeanne GIBERT sa mère, icelle fille de Mathieu GIBERT, du lieu de Fabrèges paroisse d'Auroux d'une part, et Jacques CLAVEL, sr des Chazettes, fils de Godefroy CLAVEL d'autre part. On rappelle un contrat du 30/06/1674 (Me Boudettes, Auroux) entre les feux GIBERT et CLAVEL, la somme et la garantie. Suivent d'abondants détails d'ordre financier.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/92 & 93	1698/06/17	CM	Auroux, Fabrèges Saint-Jean-la- Fouillouse, le Crouzet	CHAZALMARTIN Pierre, GELLION Marie	Pierre CHAZALMARTIN, fils à feu Mre André et Marie CROUZET, du lieu du Crouzet paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, avec Marie GELLION, fille à feu Mre Jean GELLION et Jeanne GIBERT du lieu de Fabrèges paroisse d'Auroux. Pierre CHAZALMARTIN avec le consentement de Mathieu CHAZALMARTIN, et aussi assisté d'André autre frère, Antoine REYNAUD cousin-germain. La fiancée a le consentement de sa mère et est assistée de Jeanne GIBERT, sa tante, de Mathieu GELLION son frère et de François CHAUCHON son cousin. Jeanne GIBERT remet à la fiancée son entier héritage, comme l'y autorise le testament du feu Jean GELLION (même étude, 12/09/1697 [même registre]). Elle lui remet aussi tout ce qui figure à l'inventaire (<i>ibid.</i> , 19/09). Détails. Mathieu CHAZLMARTIN constitue au fiancé 1 000 livres. Ce dernier se constitue en outre d'un cabal de 800 livres.	
3E9751/78 & 79	1698/03/02	Bail en paiement	Auroux	CLEMENT Antoine, CROUZET Antoine, JEAN Aymar	Rémision, bail en paiement et obligation pour Aymar JEAN a lui consentis par Antoine CROUZET et Antoine CLEMENT	
3E9751/11	1697/02/18	Q	Auroux, Florac	CORDIER Jean, FAGES Delphine, GILLES Pierre	Pierre GILLES, travailleur, du lieu de Chareneuve, paroisse de Sénéchas, mari de Delphine FAGES, native du lieu de Florac paroisse d'Auroux, a reçu de Jean CORDIER, tailleur d'habits du même lieu de Florac, la somme de 40 livres pour reste et entier paiement de celle de 80 livres du prix de la vente que ladite FAGES lui avait consentie d'une maison et de deux petits champs par contrat reçu par Me Roux de Langogne.	
3E9751/41	1697/06/29	Q	Saint-Bonnet-de-Montauroux, Condres Saint-Alban-sur-Limagnole, les Faux	CORNUT Louis, CORNUT Nicolas, VALENTIN Jeanne	Nicolas CORNUT, du lieu de Condres paroisse de Saint-Bonnet-de-Montauroux, de son chef et comme procureur de son frère Louis CORNUT du lieu des Faux paroisse de Saint-Alban-sur-Limagnole, fils de feu Vidale CARTALADE, icelle de feu Marguerite ASSENAT, a reçu de Jeanne VALENTIN, veuve de Jean ILLAIRE fils de Noé ILLAIRE, icelui beau-fils de ladite Marguerite ASSENAT du lieu de Condres, 67 livres sur les droits maternels dus à leur mère sur les biens de ladite ASSENAT leur aieule (acte chez Me Reboul de Saint-Bonnet).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/22-23	1697/03/31	Arr	Auroux, le Sap	CORNUT Nicolas, de DIENNE Gabriel	Gabriel de DIENNE, écuyer, sgr de Montmorand et autres lieux, du lieu du Sap à Auroux, baille pour quatre années à Nicolas CORNUT de Condres, habitant au lieu de Briges à Auroux, sa métairie. Conditions ; inventaire des biens.	
3E9751/87	1698/04/20	Q	Auroux, le Sap, Soulages	COUDEYRE Jacques, CROUZET Michel	Michel CROUZET, tisserand du lieu du Sap, paroisse d'Auroux, a reçu de Jacques COUDEYRE, ménager du lieu de Soulages (même paroisse), 10 livres comme fin de paiement d'une obligation précédemment consentie.	
3E9751/25-26	1697/04/05	T	Auroux	CROUZET Antoine	Antoine CROUZET, muletier d'Auroux. Dispositions pour messes et litanies. H.U. : Jeanne BEDOS, sa femme. Dettes à prendre en compte : Claude CHANTON, son beau-frère et Charles BOUET, maréchal d'Auroux.	
3E9751/118 & 119	1698/11/15	Q	Auroux	CROUZET Antoine, GERAUD Claude, RANVIER Étienne, TARDIEU Antoinette	Antoine CROUZET, muletier d'Auroux, mari de Marie TARDIEU, a reçu 30 livres d'Étienne RANVIER mari d'Antoinette TARDIEU icelle héritière de feu Claude GERAUD son oncle d'Auroux, sur le leg fait par Claude GERAUD à Marie TARDIEU dans son testament (feu Me Lahondes).	
3E9751/109	1698/10/04	CM	Auroux	CROUZET Antoine, GERAUD Jeanne	Me Antoine CROUZET, marchand voiturier, fils de feux Pons et Marie BANTON d'Auroux, avec Marie TARDIEU, fille de sr Dominique TARDIEU et de feue Jeanne GERAUD d'Auroux, ledit sr TARDIEU habitant actuellement au lieu du Ménial paroisse de Saint-Christophe-d'Allier [43]. Lui, majeur, est accompagné de Vidal CROUZET son frère ; elle est accompagnée de son père et de Michel TARDIEU, son frère. Marie TARDIEU s'est constituée d'environ 400 livres lui appartenant des biens de sa mère ; elle charge son fiancé dont elle fait son procureur de recouvrer cette somme par tous moyens qu'il jugera bon.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/73	1698/01/31	CM	Fontanes, Sinzelles Saint-Jean-la-Fouillouse, la Ginestière	CROUZET Jean, LAMAT Catherine	Mre Jean CROUZET, marchand, fils à feu Mre Jean CROUZET et Claude CHAUCHAT du lieu de la Ginestière paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, avec Catherine LAMAT, fille à Jean LAMAT, ménager, et feue Jeanne VIALA du lieu de Sinzelles paroisse de Fontanes. Le fiancé, majeur, est accompagné de son frère, Antoine CROUZET, de Jean REYNAUD, du Villeret, son neveu et de Jean CROUZET son cousin d'Auroux ; la fiancée est accompagnée de son père, de Jacques BRUNEL et Michel PONS ses oncles, de Catherine CHANIER son aieule et de Jean VIALA son cousin. Jean LAMAT constitue à sa fille une dote de 2300 livres dont 1400 du fait de sa feue mère. Catherine CHANIER, l'aieule, apporte 50 livres.	
3E9751/124	1698/12/21	Q	Fontanes, Sinzelles Saint-Jean-la-Fouillouse, le Villeret	CROUZET Jean, LAMAT Jean, REYNAUD Antoine et Jean	Antoine REYNAUD et Jean son fils et donataire du lieu du Villeret paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse ont reçu 300 livres de Jean LAMAT ménager du lieu de Sinzelles paroisse de Fontanes, beau-père de Jean CROUZET de la Ginestière, pour entier paiement d'une échéance de 1 000 livres des 1 400 de la transaction passée entre lesdits Antoine REYNAUD et Jean CROUZET (Me Bartier, Châteauneuf). Reconnaissance au profit de Catherine LAMAT, femme de Jean CROUZET et fille de Jean LAMAT.	
3E9751/10	1697/02/18	CM	Auroux Auroux, Florac	CROUZET Mathieu, ROBERT Marguerite	Mathieu CROUZET, mulétier, d'Auroux, fils de feux Pierre et Agnès SUAU, avec Marguerite ROBERT, fille de feux Antoine et Jeanne GERAUD du lieu de Florac paroisse d'Auroux. Les fiancés sont libres et majeurs, lui étant accompagné de Vidal ABOLINC son beau-frère (mari de Catherine ROBERT). La fiancée se constitue : d'une part du leg que lui fit son père par testament "reçu par nous" (i.e., Me Lahondes) et de 60 livres de sa part dans la succession de ladite GERAUD ; d'autre part de 52 livres de son cabal.	
3E9751/81	1698/0//13	Ob	Auroux, le Sap, Lherm	CROUZET Michel, GAIFFIER Guillaume	Guillaume GAIFFIER, laboureur du lieu de Lherm paroisse d'Auroux, doit à Michel CROUZET tisserand de toiles du lieu du Sap paroisse d'Auroux, la somme de 74 livres. Récapitulatif des dettes constituant la somme. Guillaume GAIFFIER cède audit CROUZET une rente annuelle constituée de 3 livres 14 sols.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/32	1697/05/13	Q	Auroux	DAURELLE Antoine, MARRON Robert	Robert MARRON, muletier d'Auroux, a reçu d'Antoine DAURELLE, aussi muletier à Auroux, 22 livres 10 sols sur le contrat passé entre eux le 26 juillet 1696.	
3E9751/98	1698/08/12	Q	Auroux	DAURELLE Antoine, MARRON Robert	Robert MARRON, muletier d'Auroux, a reçu d'Antoine DAURELLE, aussi muletier à Auroux, 22 livres 10 sols pour reste et entier paiement du contrat passé entre eux le 26 juillet 1696.	
3E9751/63	1697/11/15	Q	Auroux	DESPEISSE Vidal, GELLION Vidal, VIGIERE Barthélémy	Vidal DESPEISSE, consul et collecteur pour l'année, a reçu de Mre Barthélémy VIGIERE, chirurgien, mari de Madeleine REBOUL, icelle fille unique de feu Anne ARMAND d'Auroux, la somme de 33 livres par les mains de Vidal GELLION.	
3E9751/18-19	1697/03/19	T	Auroux, le Sap	DIENNE (de) Gabriel	Gabriel de DIENNE, sgr de Saint-Eustache et autres lieux, fils à noble Gabriel de DIENNE, sgr de Montmorand et autres lieux, habitant en son château du Sap, paroisse d'Auroux, doit partir pour le service de sa majesté et dicte son testament. Nombreux dons aux prêtres et aux pauvres, d'Auroux et de Sainte-Anastasie [15]. Leg – à partager – de 50 livres/an leur vie durant à Jeanne et Clauda de DIENNE, ses sœurs, religieuses à l'abbaye de Chazes. Leg à son père de l'entier revenu de tous ses biens. Leg à Gabriel de BRUGEIRON, 2e du nom, fils à Marc de BRUGEIRON et à Madeleine de DIENNE, neveu et filleul, 1 000 livres à sa majorité. H.U. : Madeleine de DIENNE, sa sœur, épouse de noble Christophe de BONNEVILLE, sgr de Chancelade, de la paroisse de Saint-Just. Par subsitution en l'absence de descendance : Philippe de DIENNE, curé de Sainte-Anastasie, auquel il appartiendra de porter le nom et les armes de la maison de DIENNE de Sainte-Anastasie.	
3E9751/120 & 121	1698/11/26	Inventaire	Auroux, le Sap	DIENNE (de) Gabriel	Inventaire des biens appartenant en propre à Mre Gabriel de DIENNE sgr de Montmorand et autres lieux habitant en son château du Sap à Auroux. Référence à ses dispositions testamentaires (09/10/1691, Me Gazard à Murat [15]) en faveur de Mre Gabriel de DIENNE Sgr de Saint-Eustache son fils de feu Catherine de CHEYLAGUET. Suit l'inventaire (vêtements, vaisselle, divers, animaux baillés au rentier du domaine du Sap, Nicolas CORNUT).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/95	1698/07/09	CM	Auroux Rocles	DUBOIS Antoine, BEDOS Jeanne	Antoine DUBOIS, muletier, fils à feu Dimanche DUBOIS et Clauda BRUNETON de Rocles, avec Jeanne BEDOS fille de feu Antoine et Jeanne JAMEROT, d'Auroux. Le fiancé est assisté d'autre Antoine DUBOIS (de Rocles) et de Dimanche DUBOIS (d'Auroux), ses frères ; la fiancée est majeure et se constitue de 400 livres en louis d'or.	
3E9751/26	1697/04/06	Chargement	Auroux, les Chazaux Langogne	DUTOR Pierre, GRIEULE Jean	Pierre DUTOR, ménager habitant pour rentier au lieu de Chazaux paroisse d'Auroux, rentier de Sr Jean GRIEULE, marchand de Langogne, reconnaît avoir reçu de celui-ci 25 setiers de bled seigle et s'engage à le rendre en espèces.	
3E9751/6	1697/1//27	Q	Auroux, Briges, les Chazaux	ENJELVIN Mathieu, LAHONDES Anne	Réglement de diverses dettes entre Mathieu ENJELVIN, du lieu des Chazaux paroisse d'Auroux, mari d'Antoinette ABOLINC, et Anne LAHONDES, veuve d'Antoine ABOLINC du lieu de Briges dans la même paroisse. Détails des différentes dettes. Le document évoque trois beaux-frères, Jean, Guillaume et Joseph ABOLINC.	
3E9751/34 & 35	1697/05/20	V	Chastanier, Bessettes	GAIFFIER (de) Jean, MARTIN Pierre	Noble Jean de GAIFFIER, Sr de la Rochette du lieu de Bessettes paroisse de Chastanier a vendu à Pierre MARTIN des mêmes lieu et paroisse deux prés, (dénomination, contenance [en charrette de foin] confronts). Cité dans l'acte, feu Jean MARTIN, père.	
3E9751/87 & 88	1698/04/28	Q	Chastanier, Bessettes	GAIFFIER (de) Jean, MARTIN Pierre	Noble Jean de GAIFFIER, Sr de la Rochette du lieu de Bessettes paroisse de Chastanier a reçu de Pierre MARTIN des mêmes lieu et paroisse 60 livres sur la vente qu'il lui avait consentie (contrat de vente, même étude).	
3E9751/100 & 101	1698/09/06	T	Auroux, Lherm	GAIFFIER Guillaume	Guillaume GAIFFIER, ménager du lieu de Lherm paroisse d'Auroux, dicte son testament. Legs à ses enfants Aymar, Guillaume, Jean, Denise, Antoinette et Jeanne de feu Anne BATAILLE sa femme, à savoir 150 livres à ses fils, 250 livres à ses filles, à leur majorité ou lorsqu'ils (elles) se marieront. H.U. : Denise GAIFFIER sa fille aînée.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/60 & 61	1697/11/11	T	Auroux, Lherm	GAIFFIER Jean	Jean GAIFFIER, travailleur du lieu de Lherm paroisse d'Auroux, dicte son testament. Don d'argent aux prêtres et de six setiers de bled seigle « aux véritablement pauvres et honteux » de la paroisse. À sa sœur Jeanne GAIFFIER, 100 livres à prendre sur Blaise CHEBALIER, de Bellelande (Grandrieu). À sa belle-sœur, Anne BATAILLE, femme de Guillaume GAIFFIER, un setier de bled seigle. À Aymar, Jean et Guillaume GAIFFIER ses neveux fils de Guillaume, un petit cheval de deux ans. À Jeanne, Denise et Antoinette GAIFFIER ses nièces filles de Guillaume, une vache et son veau. H.U. : Guillaume, son frère.	
3E9751/59 & 60	1697/10/03	CM	Auroux, Fabrèges Laval-Atger, Montgros	GARREL Jacques, ROUVEYROL Agnès	Jacques GARREL, travailleur, fils à feu Michel et Marguerite TREMOULET du lieu de Montgros paroisse de Laval-Atger, avec Agnès ROUVEYROL, fille à feu Pierre et Antoinette CROUZET du lieu de Fabrèges paroisse d'Auroux. Le fiancé est majeur, la fiancée est assistée de son frère, Jean ROUVEYROL. Ce dernier constitue à sa sœur 144 livres qui s'ajoutent à son cabal de 20 livres.	
3E9751/85	1698/04/04	Q	Auroux, Fabrèges Laval-Atger, Montgros	GARREL Jacques, ROUVEYROL Agnès	Agnès ROUVEYROL du lieu de Fabrèges paroisse d'Auroux, a reçu de Jacques GARREL originaire du lieu de Montgros paroisse de Laval-Atger et habitant au lieu de Fabrèges 24 livres pour dédommagement (contrat de fiancailles du 3 octobre 1697, même registre). Annulation du contrat de mariage.	
3E9751/ 90	1698/05/25	Q	Fontanes, Sinzelles Sainte-Colombe-de- Montauroux, le Veymen	GAUTIER François, RANC André	François GAUTIER de Sinzelles (paroisse de Fontanes), mari d'Antoinette RANC fille naturelle d'André RANC, a reçu d'André BELVEZET son procureur du lieu de Ligeac, d'autre André RANC fils d'André du lieu du Veymen paroisse de Sainte-Colombe-de-Montauroux, 22 livres de ce qui fut constitué à ladite Antoinette par le premier André RANC dans le CM de François GAUTIER (Me Boudettes, 22/05/1670, Auroux).	
3E9751/50 & 51	1697/09/12	T	Auroux, Fabrèges	GELLION Jean	Jean GELLION, ménager du lieu de Fabrèges paroisse d'Auroux, dicte son testament. Leg de 120 livres à chacun de ses enfants de Jeanne GIBERT : Marie, autre Marie, Jeanne, Mathieu et Louis (à leur majorité ou quand ils se marieront). H.U. : Jeanne GIBERT à charge de rendre l'entier héritage à un de leurs enfants de son choix.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/51 à 57	1697/09/19	Inventaire	Auroux, Fabrèges	GELLION Jean	Inventaire des biens de Jean GELLION à la demande de sa veuve, Jeanne GIBERT. Outre la description des biens meubles, animaux, etc. l'inventaire comprend la liste de 56 obligations, quittances et mandats. Certaines concernent Pierre et Guillaume GIBERT, beaux-frères de Jean GELLION.	
3E9751/30	1697/05/01	Ob	Auroux, Fabrèges	GELLION Jean GIBERT Pierre	Jean GELLION, ménager, mari de Jeanne GIBERT icelle fille et héritière de feu Marguerite BASTIDE du lieu de Fabrèges, paroisse d'Auroux, reconnaît devoir à Pierre GIBERT son beau-frère plus jeune natif de Fabrèges et habitant la paroisse de Salindres dans le diocèse d'Uzès, 285 livres, montant réduit par accord des 300 livres que ladite BASTIDE a léguées audit GIBERT (testament chez feu Me Lahondes). Premier paiement ; échancier.	
3E9751/11 1	1698/10/07	Q	Auroux, les Salles	GELLION Pierre, HEBRARD Guillaume	Pierre GELLION, fils à feu Antoine du lieu des Salles paroisse d'Auroux, a reçu 5 cartalières de (bled) seigle de Guillaume HEBRARD mari de Catherine GELLION héritière dudit feu Antoine leur père des mêmes lieu et paroisse, en déduction de la quantité prévue et léguée audit Pierre par ledit Antoine dans son testament (Me Crouzet, Grandrieu). Il a également reçu 6 livres d'étrennes prévues au CM de ladite Catherine.	
3E9751/17	1697/03/17	Ob	Auroux, Lherm, les Salles	GELLION Vidal, GAIFFIER Guillaume	Guillaume GAIFFIER, laboureur du lieu de Lherm paroisse d'Auroux, habitant pour rentier à Saint-Bonnet-de-Montauroux et Vidal GELLION, ménager du lieu des Salles, paroisse d'Auroux. Emprunt de seigle avec quittance au profit de Claude BRUNEL, rentier du dit GAIFFIER au lieu de Lherm.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/46 à 48	1697/08/23	Bail en paiement	Auroux	GELLION Vidal, HEBRARD Privat	Privat HEBRARD, tisserand d'Auroux et Vidal GELLION mari de Marguerite HEBRARD fille de Privat, aussi tisserand d'Auroux. Suit un long historique évoquant le CM dudit HEBRARD avec Jeanne SUAU (feu Me Boudettes, Auroux, 28/05/1666), les sommes constituées à cette dernière par feu Marie GRASSET sa mère et par son frère Jacques SUAU; l'emploi de ces sommes dans l'achat d'un chazal de maison (09/1667, feu Me Jean Lahondes) ; le remariage dudit HEBRARD avec Marguerite GAUTIER (6 juillet 1684) et la naissance de deux filles, Marie et Françoise ; le mariage de Marguerite HEBRARD avec Vidal GELLION (Me Lahondes, 17 mai 1694). In fine, Privat HEBRARD baille en paiement et restitution de la dot à son beau-fils Vidal GELLION ladite maison (description, confronts, estimation). Autres dispositions financières.	
3E9751/75 à 77	1698/02/27	T	Auroux	GERAUD Jeanne	Jeanne GERAUD, veuve de Claude RANVIER d'Auroux dicte son testament. Leg à Jean, Etienne et Jean Baptiste RANVIER ses enfants [NDA : ce dernier ne figurait pas dans le testament de Claude RANVIER, <i>ibid.</i> , 29/01/1698] de 30 livres chacun. H.U. : Jean RANVIER, son fils aîné. Jean GERAUD, l'aieul des enfants, est nommé tuteur et administrateur de leurs biens. Suit l'inventaire des obligations, quittances, rémissions, effets personnels, meubles et objets divers.	
3E9751/86	1698/04/06	Q	Auroux, Fabrèges la Panouse	GIBERT Jean, GIBERT Jeanne	Jean GIBERT, laboureur de la Panouse, a reçu de Jeanne GIBERT sa sœur, veuve de Jean GELLION et héritière de feu Marguerite BASTIDE leur mère du lieu de Fabrèges paroisse d'Auroux, 30 livres en déduction de la somme de 350 convenue entre ledit GIBERT et ledit feu GELLION.	
3E9751/99	1698/08/31	Q	Auroux, Fabrèges Salindres [30]	GIBERT Jeanne, GIBERT Pierre	Pierre GIBERT, laboureur de Salindres [30,] a reçu 40 livres de Jeanne GIBERT veuve de Jean GELLION, sa sœur du lieu de Fabrèges paroisse d'Auroux, sur les 285 consenties au contrat passé le 01/05/1697 entre ledit GIBERT et ledit feu GELLION [même registre].	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/22	1697/03/27	Q	Auroux, Malmont	GIBERT Louis, RICHARD Jean	Jean RICHARD, mari de Jeanne CHABALIER, icelle fille de feu Noé CHABALIER du lieu de Malmont à Auroux, a reçu de Louis GIBERT, mari d'Anne BOUAT du même lieu de Malmont 61 livres 10 sols sur la somme pour laquelle il s'était obligé envers ledit feu Noé CHABALIER en son CM avec ladite BOUAT.	
3E9751/15	1697/03/11	T	Saint-Étienne-du-Vigan [43], Beaune	GILLES Marguerite	Marguerite GILLES du lieu de Beaune, paroisse de Saint-Étienne-du-Vigan [43], malade au lieu de Tremoulet (Auroux) souhaite être inhumée à Auroux. Legs à l'église et aux œuvres ; leg de 200 livres à son fils naturel Antoine GILLES payable à sa majorité ou lors de son mariage (en 4 x 50 livres). H.U. : Mre Antoine HEBRARD, de Tremoulet.	
3E9751/91	1698/05/30	Prix fait	Sainte-Colombe-de-Montauroux	GOUPIL Pierre et autres habitants	Pierre GOUPIL, du lieu de la Brugeire, consul de la commune de Sainte-Colombe-de-Montauroux, Jean GIBERT (même lieu), Pierre MATHIEU de la Rouveyre, Étienne MERCIER du Veymen et Vincent ASSEMAT du Monteil, selon la délibération du Conseil du 18 courant (<i>i.e.</i> avril) baillent la refonte de la cloche rompue à Me Pierre MARCHAL, maître-fondeur de la ville du Puy [43]. Ce dernier s'engage sur 153 livres et à un délai d'un mois. Détails du financement.	
3E9751/89	1698/05/19	Arr	Sainte-Colombe-de-Montauroux	GOUPIL Pierre, TAULEMESSE Antoine	Antoine TAULEMESSE, laboureur du lieu du Monteil paroisse de Sainte-Colombe-de-Montauroux, afferme pour quatre ans à Pierre GOUPIL du lieu de la Brugeire (même paroisse) sa métairie du Monteil. Réserves (cuisine, demi-jardin potager) ; conditions ; obligations, etc.	
3E9751/62	1697/11/14	T	Auroux, Tremoulet	HEBRARD Antoine	Antoine HEBRARD, du lieu de Tremoulet paroisse d'Auroux dicte son testament. Il lègue à Pierre, Antoine, Charles et Jean François ses enfants de Anne de TREMEUJOLS, 500 livres chacun (échancier). H.U. Anne de TREMEUJOLS, sa femme.	
3E9751/30	1697/05/02	Bail	Auroux	HEBRARD Antoine, HEBRARD Dominique	Antoine HEBRARD est débiteur de 13 livres de Dominique HEBRARD maître-tailleur d'habits, d'Auroux. Il lui baille et vend un petit jardin (contenance, confronts).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/27	1697/04/19	Pro	Saint-Jean-la-Fouillouse, le Cellier	HEBRARD Isabeau, ROUYEYRE Vidal,	Vidal ROUYEYRE, ménager, et Isabeau HEBRARD, mariés du lieu du Cellier paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse. Catherine, leur fille, doit entrer au couvent à Langeac [43]. Les parents donnent procuration à Nicolas Catterin de Langogne pour assister à l'entrée en religion de Catherine et lui constituer 300 livres.	
3E9751/110 & 111	1698/10/06	Ob	Auroux, Briges	HEBRARD Jean, MALBEC de MONTJOC (de) Christophe, SAPET Agnès	Agnès SAPET, veuve de Jean HEBRARD, leur fils aîné et autre Jean HEBRARD du lieu de Briges paroisse d'Auroux reconnaissent devoir, solidairement, 100 livres à Mre Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges et autres lieux, fils de feu Nicolas Jean et de Françoise de CHAVAGNAC de MEYRONNE, habitant en son château de Briges à Auroux, notamment pour reste de paiement de la ferme que ledit feu sgr de Briges avait consentie audit feu HEBRARD. Rappel est fait de diverses obligations envers plusieurs personnes. Un arrangement est trouvé qui décharge les débiteurs envers le sgr de Briges.	
3E9751/84	1698/03/31	Arr	Lavla-Atger, Bonaude Fontanes, Chaussenilles	HEBRARD Jean, VILLAR Guillaume	Mre Guillaume VILLAR, ménager du lieu de Bonnaude habitant au lieu de Montgros paroisse de Laval Atger, arrente pour cinq ans à Jean HEBRARD du lieu de Chaussenilles paroisse de Fontanes le domaine qu'il possède audit lieu de Bonnaude. Réserves, conditions générales, loyer (argent et vivres).	
3E9751/115	1698/11/02	Cancellation d'arr.	Fontanes, Chaussenilles Laval-Atger, Bonnaude	HEBRARD Jean, VILLAR Guillaume	Annulation de l'arrentement du 31 mars 1698 (cf. cliché n° 84, même registre). Détails des règlements financiers et en nature en suspens.	
3E9751/82	1698/03/18	Q	Grandrieu, le Sapet La Panouse, les Chazes	JAFFUER Claude, RICHARD Jean	Jean RICHARD, ménager du lieu des Chazes paroisse de La Panouse et mari de Jeanne JAFFUER, a reçu de Claude JAFFUER son beau-frère du lieu du Sapet paroisse de Grandrieu 50 livres en déduction de la constitution faite dans son CM.	
3E9751/107	1698/09/29	Q	Auroux, l'Herm Laval-Atger, Tresbos	JOUVE Jean, JOUVE Pierre	Jean JOUVE, fils à feu Vidal du lieu de Tresbos paroisse de Laval-Atger, a reçu 39 livres de Pierre JOUVE, ménager du lieu de Lherm paroisse d'Auroux, pour fin de paiement des 120 livres d'une obligation consentie par ledit Pierre audit feu Nicolas (25/10/1688, Me Vigiere, le Cellier).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/82 & 83	1698/03/23	Arr	Auroux, Briges	LAHONDES Anne, SUAU Vidal	Anne LAHONDES, veuve d'Antoine ABOLINC du lieu de Briges paroisse d'Auroux, afferme pour quatre ans à Vidal SUAU, originaire de Saint-Bonnet-de-Montauroux et habitant au lieu de Briges, le domaine qu'elle possède en ce lieu. Elle se réserve l'usage de la maison, d'une partie de la grange et de jardins. Conditions générales, redevances.	
3E9751/12 6 & 127	1698/12/28	CM	Auroux, les Chazaux Saint-Jean- la-Fouillouse, le Cellier	LAHONDES Mathieu, LIAUTARD Jeanne, MICHEL Vincent	Mathieu LAHONDES, travailleur, fils à feu Dimanche et Anne BONHOMME, du lieu du Cellier paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, avec Jeanne LIAUTARD fille à feu Pierre et Antoinette GELLION du lieu des Chazaux paroisse d'Auroux, veuve en 1res noces de Vincent MICHEL de Pradelles [43]. Lui est majeur, elle est assistée de son frère aîné, Mathieu LIAUTARD. Jeanne se constitue de tous les biens (environ 200 livres) qui peuvent lui être dûs sur les biens de son 1er mari qu'elle charge son fiancé de recouvrer. Son frère aîné lui fait cadeau (à une réserve près) de l'entretien pendant quatre ans de François MICHEL, fils de son 1er mariage. Dispositions diverses.	
3E9751/10 2 à 104	1698/09/14	Bail en paiement	Auroux, Briges, les Chazaux	LIAUTARD Mathieu, MALBEC de MONTJOC (de) Christophe	Mathieu LIAUTARD, ménager du lieu des Chazaux paroisse d'Auroux, doit 1 744 livres à Mre Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges et autres lieux, fils de feu Nicolas Jean et de Françoise de CHAVAGNAC de MEYRONNE, habitant en son château de Briges à Auroux. Composition de la dette (une partie est une obligation qu'il avait consentie, solidairement à la feu dame de Briges, à Charles de MIALHET, sgr de Costaros, sgr de Bessettes). En paiement, Mathieu LIAUTARD vend un champ dûment expertisé à 1 180 livres sis aux Chazaux (confronts). Pour le reste, il s'engage à verser une rente annuelle et perpétuelle de 29 livres. Rachat possible après quatre ans.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/116 à 118	1698/11/12	T	Auroux, Briges	MALBEC de MONTJOC (de) Christophe	Mre Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges et autres lieux, capitaine et lieutenant de la colonelle (<i>i.e.</i> 1re compagnie) du régiment d'infanterie de Morangies, fait son testament avant de repartir au service de Sa Majesté. Lègue 1 000 livres à Hélène, sa sœur aînée, 500 livres à Marie Louise et Agathe, autres sœurs, 100 livres pour dire des messes après le décès de son autre sœur, Louise, novice au monastère de Mercoire. H.U. : Louis Joseph, son frère, enseigne au même régiment.	
3E9751/100	1698/09/03	Q et lodz	Auroux, Briges, Fabrèges	MALBEC de MONTJOC (de) Christophe, BOUCHARENC Jean Victor	Messire Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges et autres lieux, habitant en son château de Briges à Auroux a reçu 150 livres de Jean Victor BOUCHARENC, Sr de Fabrèges du dit Auroux : droit de lodz sur diverses terres faisant partie de la vente consentie audit Sr de Fabrèges par Jean Louis Boucharenc, Sr de Bizac, noble Amable de la VAISSIERE de CANTOINET et Marie de BOUCHARENC son épouse le 7 mars dernier [<i>i.e.</i> 1698].	
3E9751/105	1698/09/21	Arr	Auroux, Briges Notre-Dame-de-Thines [07]	MALBEC de MONTJOC (de) Christophe, ESTIENNE Vidal	Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges et autres lieux, habitant en son château de Briges à Auroux renouvelle pour six ans l'arrentement de Vidal ESTIENNE pour son domaine de la paroisse de Notre-Dame-de-Thines [07].	
3E9751/113	1698/10/27	Ob et rente	Auroux, Briges, Florac	MALBEC de MONTJOC (de) Christophe, MARCON Jean	Dispositions financières entre Jean MARCON, beau-fils et donataire de Claude DUTOR icelui bien-tenant de feu Pierre CHADANIEL du lieu de Florac paroisse d'Auroux et Mre Christophe de MALBEC de MONTJOC envers lequel il est débiteur de 86 livres. Le père de Mre de MALBEC (Nicolas Jean de MALBEC) était ayant droit de feu Antoine BANTON. Claude DUTOR s'était obligé de feu Antoine BANTON le 04/11/1671 (Me Boudettes, Auroux). Détails d'ordre financier.	
3E9751/105 & 106	1698/09/22	Q	Auroux, Briges Gravières, Folcheran [07]	MALBEC de MONTJOC (de) Christophe, ROQUE (de la), Jean	Noble Jean de la ROQUE (de MOLLET), du lieu de Folcheran paroisse de Gravières [07] de son fait et comme procureur de Christophe de la ROQUE (de MOLLET) son frère, a reçu 70 livres de Christophe de MALBEC de MONTJOC pour jouissance d'un bien faite par les feux seigneur et dame de Briges.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/104 & 105	1698/09/17	Arr	Auroux, Briges Saint-Jean-de-Pourcharesse [07]	MALBEC de MONTJOC (de) Christophe, ROSTANG Jean	Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges et autres lieux, habitant en son château de Briges à Auroux, arrente à Jean ROSTANG, ménager du lieu de Vignemerle paroisse de Saint-Jean-de-Pourcharesse [07] toutes les rentes qu'il a en direct dans ce lieu (vin, seigle, avoine, châtaignes et autres choses) pour une durée de six ans, moyennant 100 livres/an et autres conditions	
3E9751/48 & 49	1697/09/09	Conv	Grandrieu, le Sapet Thoras [43], Collanges	MARCOAL Agnès, MARCOAL Louise	Jeanne MARCOAL, veuve de Vidal ARCHER du lieu de Collanges paroisse de Thoras [43], habitant à Montpellier d'une part. Agnès MARCOAL, sa sœur, veuve de Jean GIBERT, du lieu du Sapet paroisse de Grandrieu toutes deux filles de feu Antoine MARCOAL et de Louise BATAILLE, du Sapet, d'autre part. Long exposé d'une querelle d'héritage paternel. Arrangement pour éviter un procès d'issue incertaine.	
3E9751/35 à 37	1697/05/20	T	Fontanes, Chausseuilles	MARTIN François	François MARTIN, maître-tailleur d'habits du lieu de Chausseuilles paroisse de Fontanes dicte son testament. Legs de 60 livres à chacun de ses enfants Jean, Michel et Claude MARTIN de sa femme Marguerite CLEMENT. Confirme le leg fait à sa fille Françoise dans son CM avec Claude RICHARD. H.U. : son autre fille, Jeanne, femme de Jean PONS de Chausseuilles. Suit l'inventaire détaillé (effets, meubles, matériels, obligations, etc.).	
3E9751/28	1697/04/28	Q	Fontanes, Chausseuilles, Sinzelles	MARTIN François, RICHARD Claude	Claude RICHARD, ménager, mari de Françoise MARTIN du lieu de Sinzelles paroisse de Fontanes, à reçu de François MARTIN son beau-père du lieu de Chausseuilles dans la même paroisse 80 livres pour fin de la constitution faite à ladite Françoise sa fille (CM, feu Me Lahondes).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/31-32	1697/05/06	T	Auroux	MARTIN Michel	Michel MARTIN, maître tailleur d'habits, d'Auroux, lègue à Louise MARTIN, fille de feu Antoinette BRUNETON, sa première femme et à Jacques et Marie MARTIN, ses enfants de feu Jeanne COUDEYRE sa seconde femme, 28 livres chacun. H.U. : Marie MARTIN, sa fille du second lit. Lègue en sus un bois de lit à Louise. Son H.U. étant en bas-âge, il nomme administrateur Jean COUDEYRE, son beau-frère du lieu de Soulages à Auroux. Inventaire des biens et effets donnés en dédommagement. Signalement d'une dette de 8 livres 2 sols à l'égard de son beau-frère Jacques COUDEYRE de Soulages à restituer à qui de droit.	<i>Surcharge/rature sur la date. Les BMS (EDT 10 GG 3, 19) datent le décès au 2 mai.</i>
3E9751/77	1698/02/28	T	Auroux, Briges	MATHIEU Antoinette	Antoinette MATHIEU, femme de Mre Vidal MASCLAUX ménager du lieu de Briges paroisse d'Auroux, dicte son testament. Il lègue à Dominique et Jean MASCLAUX ses enfants 700 livres chacun à recevoir à leur majorité ou lorsqu'ils se marieront. H.U. : Vidal MASCLAUX, son mari.	
3E9751/4	1697/1//17	Q	Saint-Jean-la-Fouillouse, le Cellier Sainte-Colombe-de-Montauroux, le Veymen	PANSIER Antoine, RANC André, RANC Antoine	Antoine PANSIER, ménager du lieu du Cellier paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, a reçu 40 livres d'André RANC, fils et donataire d'autre André RANC, du lieu du Veymen paroisse de Sainte-Colombe-de-Montauroux, en moins de la somme de 450 livres constituée à Antoine RANC son beau-fils dans son CM avec Marie PANSIER, sa fille.	
3E9751/59	1697/09/29	Q	Fontanes, Sinzelles, Chaussenilles	PONS Françoise, DALMAS Vidal	Vidal DALMAS (écrit DAUMAS), mari de Françoise PONS, de Sinzelles, paroisse de Fontanes a reçu de son beau-frère Michel PONS de Chaussenilles (même paroisse) 50 livres sur la constitution faite à sa sœur (Me Jacques Lahondes, Auroux).	
3E9751/101 & 102	1698/09/10	Ob et antichrèze	Auroux, Florac	PUECHJAUJAC Jean, ROUYEYRE Jean	Jean ROUYEYRE, laboureur du lieu de Florac paroisse d'Auroux, doit 32 livres à Jean PUECHJAUJAC, aussi laboureur du même lieu pour prêt en diverses monnaies. La somme est donnée à Vidal ROUYEYRE, frère de Jean, travailleur de Laurac en Vivarais (incertain) pour la portion de droits maternels qui lui revient après le décès ab intestat de leur frère Pierre ROUYEYRE. Le paiement de la cette somme à Jean PUECHJAUJAC se fera au bout de 4 ans, garantie par la jouissance d'un champ (confronts). En marge : Acte cancelé le 14/11/1702	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/71 & 72	1698/01/29	T	Auroux	RANVIER Claude	Claude RANVIER, travailleur de la paroisse d'Auroux, dicte son testament. Legs à Jean et Etienne RANVIER ses enfants de Jeanne GERAUD de 120 livres chacun à leur majorité ou lors de leur mariage. H.U. : Jeanne GERAUD, sa femme à charge de rendre l'héritage à tel des enfants qu'il lui plaira de désigner. Suit l'inventaire des biens et des sommes dues.	
3E9751/98 & 99	1698/08/17	Rétrocession	Uzès [30]	RIGAUD Étienne, RIGAUD Marie	Marie RIGAUD, femme de Pierre GOURRAUD de la ville d'Uzès [30] et Étienne RIGAUD son frère, cadissier à Boisson dans le même diocèse d'Uzès. Marie a remis à son frère tous ses droits sur la succession de feux Jean RIGAUD et Marguerite BRUGESSE [?] du lieu des Moulins paroisse de Chastanier, par acte du 01/05/1692 (Me, Chalmeton, Uzès). Par le présent acte il se départit de ses droits.	
3E9751/42	1697/07/08	Q	Auroux Saint-Bonnet-de-Montauroux, Ligeac	ROCHIER Pierre, ROUX Louis	Pierre ROCHIER, mari de Jeanne BARBIER d'Auroux, a reçu de Louis ROUX, ménager du lieu de Ligeac de la paroisse de Saint-Bonnet-de-Montauroux, mari de Cécile CHABALIER (fille d'Antoine CHABALIER et de Jeanne BOYER) 40 livres sur la constitution faite à ladite BARBIER en son CM	
3E9751/10 8 & 109	1698/10/03	CM	Auroux, Fabrèges Saint-Jean-la-Fouillouse, le Cellier	ROUVEYRE Guillaume, SIMON Louise	Guillaume ROUVEYRE, tisserand, fils de Vidal et Isabeau HEBRARD du lieu du Cellier paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, avec Louise SIMON, fille de Pierre et Marie SERODE du lieu de Fabrèges paroisse d'Auroux. Le fiancé, émancipé, se présente avec le consentement de son père, la fiancée avec celui de ses parents, de Jean ROUVEYROL son beau-frère, de François HEBRARD et Louise SERODE, oncle et tante des fiancés. La fiancée se constitue d'environ 300 livres données par Mre Jean VIDAL, prêtre, sous réserve qu'elle l'entretienne sa vie durant (cf. cliché 58, même registre). Son père y ajoute 60 livres, une velle et deux brebis de port. Vidal ROUVEYRE donne à son fils 100 livres, François HEBRARD et Louise SERODE oncle et tante des fiancés apportent 28 livres à eux deux.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9751/28 & 29	1697/04/29	CM	Grandrieu Lespinousette Naussac, Réals	SABATIER Claude, JAFFUER Marie	Claude SABATIER, majeur, fils de feux Germain et Marie BRUN originaire du lieu de Réals paroisse de Naussac et habitant au Sap (Auroux), avec Marie JAFFUER, fille de feu Guillaume et vivante Jeanne MOULIN du lieu d'Espinousette, paroisse de Grandrieu. Le fiancé est accompagné de son frère, Antoine SABATIER d'Auroux, la fiancée de son oncle, Antoine LAHONDES, ménager du lieu du Cros à Auroux. Jeanne MOULIN donne la moitié de ses biens (renvoi au CM de son fils aîné Etienne JAFFUER) à charge de payer la moitié de 15 livres à chacun de ses autres enfants, Jean, Antoine et Pierre JAFFUER. En sus, 20 livres à recouvrer sur les droits paternels.	
3E9751/91 & 92	1698/06/05	T	Chastanier, Chaumeils	SAINT-JEAN, Jeanne	Jeanne SAINT-JEAN, du lieu de Chaumeils paroisse de Chastanier, dite son testament. H.U. : Pierre SAINT-JEAN, son frère, des mêmes lieu et paroisse.	
3E9751/58	1697/09/24	Don	Auroux Auroux, Fabrèges	SIMON Louise, VIDAL Jean	Mre Jean VIDAL, prêtre d'Auroux, content des services rendus par Louise SIMON et son père Pierre SIMON, lui donne l'équivalent de 300 livres à condition qu'elle le nourrisse, l'habille et le serve jusqu'à la fin de ses jours. La donataire pourra retenir 15 livres pour elle.	
3E9751/99	1698/09/01	Q	Auroux, les Salles Auzon	TREBUCHON Antoine, TREBUCHON Pierre	Antoine TREBUCHON, travailleur du lieu d'Allègre paroisse d'Auzon en Vivarais, a reçu 20 livres de Pierre TREBUCHON, son neveu du lieu des Salles (Auroux) sur les droits légitimes par contrat entre ledit Antoine et feu Louis ENJELVIN (par feu Me Lahondes).	
3E9751/10 8	1698/09/30	Q	Le Bleymard	VALADIER Jean, VEDRINES Jeanne	Jean VALADIER, travailleur, fils unique de feu Michel VALADIER, maréchal au lieu du Bleymard, a reçu 3 livres 10 sols de Jeanne VEDRINES, fille de feu Guillaume d'Auroux (solde d'une obligation de 30 livres, Me Giraudon, le Bleymard, 10/08/1670).	